

Arrondissement de Douai
Commune de Faumont - 59222
Tableau des Obligations Diverses

N° 01/007

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.a Conservation du patrimoine naturel			
NATURA 2000	Zone Natura 2000 – ZSC Zone spéciale de conservation	Bois de FLINES-LES-RACHES et système alluvial du Courant des Vanneaux	Dreal
ZNIEFF	ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	ZNIEFF 0009 : (type 1) Bois de FLINES-LES-RACHES	
I.2 Ressources en eau			
SAGE	Territoire de SAGE	Scarpe aval	Ddtm
ZHESAGE	Zone Humides à enjeu des SAGE	Les Argilines Bois de Flines	Sage
I.3 Conservation du patrimoine culturel			
ARCHEO	Zone de préemptions archéologiques	Présence de zones archéologiques préventives	Drac
LB	LOI BARNIER Loi Barnier Article 52 , L111-1-4	D 917 – Route à grande circulation Protection : 75 m	Conseil Général Dir
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général
ZDHSDAGE	Zone à dominantes Humides du Sdage de 2009	Présence de zones à dominante humide Voir le Sage pour les délimitations des zones humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
II.1 Risques Naturels Inondations			
ARZI	Atlas zones inondables	Scarpe aval	Dreal
II.2 Risques Naturels Mouvements de Terrains			
I.6 ter	MOUVEMENTS DE TERRAIN	Catastrophes naturelles : Mouvement de Terrain (Tassements Différentiels) du 01/01/90 au 31/12/90 Arrêté Ministériel du 28/03/1991 Mouvement de Terrain (Séisme) du 20/06/95 au 31/12/90 Arrêté Ministériel du 08/01/1996 Mouvement de Terrain du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté Ministériel du 29/12/1999	
Inond.	ZONES INONDEES Protection contre les risques d'inondations	Catastrophes naturelles : Inondation par une crue et par ruissellement du 25/08/90 au 25/01/1991 Inondation par une crue et par ruissellement du 17/12/93 au 02/01/94 Arrêté Ministériel du 02/02/1994	

Arrondissement de Douai
Commune de Faumont - 59222
Tableau des Obligations Diverses

N° 01/007

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
		Inondation par une crue et par ruissellement du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté Ministériel du 29/12/1999	
		Inondation par une crue et par ruissellement du 03/07/05 au 04/07/05 Arrêté Ministériel du 16/12/2005	
I.6 ter	MOUVEMENTS DE TERRAIN	Catastrophes naturelles : Mouvement de Terrain (Tassements Différentiels) du 01/01/90 au 31/12/90 Arrêté Ministériel du 28/03/1991 Mouvement de Terrain (Séisme) du 20/06/95 au 31/12/90 Arrêté Ministériel du 08/01/1996 Mouvement de Terrain du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté Ministériel du 29/12/1999	
Inond.	ZONES INONDEES Protection contre les risques d'inondations	Catastrophes naturelles : Inondation par une crue et par ruissellement du 25/08/90 au 25/01/1991 Inondation par une crue et par ruissellement du 17/12/93 au 02/01/94 Arrêté Ministériel du 02/02/1994 Inondation par une crue et par ruissellement du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté Ministériel du 29/12/1999 Inondation par une crue et par ruissellement du 03/07/05 au 04/07/05 Arrêté Ministériel du 16/12/2005	
ARGILE	Aléas retrait gonflement Argile	Aléa faible Aléa fort	Brgm
SEISME	Aléa sismique communal	Faible	Brgm
D.P.U.	DROIT DE PREEMPTION URBAIN	Un droit de préemption a été créé par D.C.M. du 05/11/87 sur les zones U et NA du P.O.S. approuvé	
ENS	Espaces Naturels Sensibles		
Z.P.E.N.S.	ZONE DE PREEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	Zone de préemption instituée par délibération du Président du Conseil Général du 30/05/1988 Superficie : 133 ha 37 a 05 ca	
V.B.	Participations financières (à compter du 01/03/2012)		
	TAXE D'AMENAGEMENT		
	- Part Communale	3 D.C.M. du 17/11/2011	
	- Part Départementale	1,45 % D.C.G. du 28/11/2011	